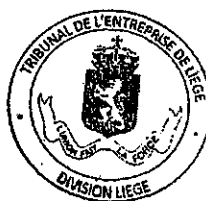


Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****23082272*****15 JUN 2023**
GreffeN° d'entreprise : **0457 315 903**

Nom

(en entier) : **TWINTEC**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **RUE D'ARTAGNAN, 28 à B-4600 VISE****Objet de l'acte : PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION**

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège de la société le 30 Mai 2023.

"L'assemblée décide à l'unanimité ...d'accepter la fusion silencieuse de Srl Cosimos et de procéder à la publication du projet de Fusion par absorption."

FUSION PAR ABSORPTION DE LA SRL « COSIMOS » PAR LA SA « TWINTEC » - PROJET DE FUSION ÉTABLI SUR PIED DES ARTICLES 12:7 ET 12:50 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS APPELÉES À FUSIONNER**1. SA « TWINTEC » - Société absorbante**

Raison sociale: « TWINTEC »

Forme légale: Société anonyme

Siège : Rue d'Artagnan, 28 à B-4600, Visé

Numéro d'entreprise : 0457.315.903

Objet social :

« La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger, soit pour elle-même soit pour compte d'un tiers :

- a) La fabrication, l'achat, la vente, la représentation, l'importation, l'exportation, le placement, la location, la sous-location et le leasing de tous matériaux, produits, matières premières et matériel de construction ;
- b) La prise en location, l'acquisition, l'exploitation, la cession et la concession, de tous brevets, licences, marques, procédés et know-how.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits. »

2. C.SRL « COSIMOS » - Société absorbée

Raison sociale: « COSIMOS »

Forme légale: Société à Responsabilité Limitée

Siège : Rue Cyclistes Frontière, 12 à B-4600, Visé

Numéro d'entreprise : 0471.409.805

Objet social :

« La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger, soit pour elle-même soit pour elle-même soit pour compte d'un tiers :

- a) La fabrication, l'achat, la vente, la représentation, l'importation, l'exportation, le placement, la location, la sous-location et le leasing de tous matériaux, produits, matières premières et matériel de construction, notamment la fabrication de pavements industriels ;
- b) La prise en location, l'acquisition, l'exploitation, la cession et la concession, de tous brevets, licences, marques, procédés et Know-how.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières,

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/06/2023 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits. »

JUSTIFICATION JURIDIQUE ET ECONOMIQUE DE LA FUSION

La fusion par absorption de la SRL « COSIMOS » par la SA « TWINTEC » que nous proposons de réaliser répond à trois objectifs :

- Regrouper à l'intérieur d'une même unité économique des activités actuellement accomplies et des biens détenus par deux sociétés distinctes afin de diminuer la structure des coûts et consolider la valeur patrimoniale de l'entreprise ;
- Restructurer les deux sociétés dont l'actionariat est directement ou indirectement similaire.

Cette restructuration donnera une assise économique plus importante afin de présenter aux tiers une garantie quant à la continuité et à la solidité de l'activité déployée ;

Conférer une plus grande lisibilité aux comptes de la société qui résultera de la fusion.

La fusion répond à des besoins économiques légitimes et sera donc réalisée en conformité avec l'article 211, 1° et 2° du CIR 1992.

RAPPORT D'ÉCHANGE

La SRL « COSIMOS » est détenue à 100% par la SA « TWINTEC ». Par conséquent, aucune action nouvelle de la société « TWINTEC », en contrepartie de l'absorption de la SRL « COSIMOS », ne sera émise à l'occasion de la présente opération, de sorte qu'aucun rapport d'échange ne doit être établi.

DATE COMPTABLE DE LA FUSION

La fusion s'opérant sur base de situations comptables active et passive arrêtées par chacune des sociétés au 31 décembre 2022, il est convenu que toutes les opérations accomplies à partir du 1er janvier 2023 par la SRL « COSIMOS » sont réputées réalisées pour le compte de la SA « TWINTEC », société absorbante.

DROIT ATTRIBUES PAR LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE

Etant donné que l'actionnaire de la société absorbée ne détient pas de droits spéciaux et qu'il n'existe pas de porteur de titres autres que les actions, aucune mesure n'est donc proposée.

AVANTAGES PARTICULIERS ATTRIBUÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION DE CHACUNE DES SOCIÉTÉS

Aucun avantage particulier ne sera proposé aux administrateurs communs des deux sociétés appelées à fusionner.

MODIFICATIONS STATUTAIRES LORS DE LA FUSION

Il n'y aura aucune modification statutaire particulière de la SA TWINTEC à l'issue de la fusion.

Le conseil d'administration de la SA TWINTEC donne tous pouvoirs à Monsieur Christian QUETS, demeurant au 22 avenue de la Sapinière, à B-1331 Rosières (Belgique), avec pouvoir de substitution, de procéder aux formalités de dépôt et publication du présent projet de fusion auprès du greffe de tribunal de l'entreprise, auprès du moniteur Belge, de représenter la société aux fins de modifier en conséquence l'inscription de la société auprès du Guichet d'Entreprises, de procéder aux formalités requises et d'effectuer toutes les démarches nécessaires en relation avec les présentes résolutions adoptées et leur publication au Moniteur Belge

Fait à Visé, le 13 juin 2023
Monsieur Bruno LAZZARI
Administrateur délégué